

LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES

Formation CEDIS - Arcachon Avril 2006

L'environnement côtier est un milieu fragile et convoité., vulnérable. La pression démographique dans les zones côtières pèse lourdement sur l'environnement côtier ainsi que l'exploitation des ressources naturelles, l'aménagement du territoire et les divers rejets d'origine tellurique. Aussi, la démarche de gestion intégrée est devenue une nécessité, un instrument privilégié du développement durable permettant de lier les questions économiques, sociales et environnementales. C'est un processus dynamique qui réunit gouvernement et société, scientifiques et décideurs, intérêts publics et privés en vue de la préparation et de l'exécution d'un plan de protection et de développement des éco-socio-systèmes littoraux.

Le concept de gestion intégrée des Zones côtières est posé en 1992, lors du Sommet du Développement durable de Rio de Janeiro.. Dès 1996, la Commission européenne lance 35 sites pilotes en matière de gestion intégrée sur les côtes européennes.. En mai 2002, le Parlement Européen édite une liste de recommandations relatives à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée en Europe. En 2005 la DIACT (délégation à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) et le Secrétariat général à la Mer lancent un appel à projets pour une gestion intégrée des zones côtières, définie par la recommandation européenne. 25 projets sont retenus sur les côtes françaises métropolitaines et en outre mer. Cet appel à projets, qui vise à encourager des expérimentations de terrain, adaptées aux besoins des territoires et fondées sur les volontés exprimées au niveau local, contribuera à la politique décidée par le Gouvernement en faveur du littoral et de ses arrière-pays, notamment en matière de développement durable, de préservation de la qualité des espaces et de promotion de l'identité de chacune des régions maritimes de notre pays.

Pour débattre du concept de gestion intégrée et des projets en cours sur les façades maritimes métropolitaines, des élus verts seront présents, des spécialistes des commissions mer et littoral des Verts, des acteurs et universitaires extérieurs aux verts (porteurs de projets GIZC de la côte méditerranéenne, de la Manche, de l'Atlantique, conservatoire du littoral, universitaires)

Michel Daverat

Conseiller Régional d'Aquitaine (Les Verts), délégué aux associations environnementales

Après la convention "Pression foncière sur le littoral" que nous avons tenue à Rochefort le vendredi 2 décembre 2005, la commission « Mer et littoral» des Verts a retenu le Bassin d'Arcachon pour organiser la convention «Gestion Intégrée des Zones Côtières».

C'est un bon choix, car on peut constater que le littoral aquitain a mieux résisté à la pression foncière que d'autres littoraux de l'hexagone.

Plusieurs raisons à cela. En premier lieu, la création dans les années 70 d'une mission interministérielle de la côte aquitaine (MIACA), et une résistance assidue des associations de protection de l'environnement, en particulier la SEPANSO dont nous accueillons aujourd'hui son président fondateur Pierre Davant.

Je ne vais pas faire ici l'historique de l'aménagement du littoral aquitain mais je tiens à dire que ce conflit d'usage entre aménageur et protecteur est et reste un combat permanent.

Les collectivités et en particulier la région, parce qu'elle est située au dessus de ces conflits d'usage et parce qu'elle est une bonne échelle pour appréhender l'aménagement, s'est investie et a occupé la place que l'Etat ne voulait ou ne pouvait plus assumer.

Tout d'abord en créant en 2000 une mission Littoral puis un conseil supérieur du Littoral aquitain, et tout récemment, fin 2005, un Groupement d'intérêt public (GIP).

Notre présence au Teich n'est pas un hasard car le maire François Deluga, président de la COBAS, vice-président du Conseil régional en charge des espaces naturels et du littoral, préside ce GIP Littoral aquitain. Nous le remercions d'avoir accepté de venir nous présenter ce nouvel outil, dont le CIACT du 6 mars dernier a entériné le financement, et nous dire comment il entend mener l'aménagement intégré du littoral aquitain.

Après ces quelques mots de présentation, je vais laisser la parole à Christine Sandel pour qu'elle fixe avec nous les règles du jeu de cette journée.

Christine Sandel
Conseillère Régionale de Provence Alpes Côte d'Azur (Les Verts),
déléguée au littoral

La GIZC (gestion intégrée des zones côtières) est une démarche, un concept, une méthode pour une appropriation citoyenne du développement durable du littoral, mettant à jour des langages communs et des diagnostics partagés pour une gestion des conflits d'usage. L'objectif est de parvenir en quelque sorte à un compromis, un modus vivendi, une meilleure gestion de notre littoral, dans toute son épaisseur continentale et marine.

Il s'agit de comprendre et d'intégrer les différentes échelles territoriales (européennes, nationales, régionales, intercommunales) et les différents espaces maritimes et terrestres dans le court et le long terme, en associant les universitaires, les partenaires publics-privés, les habitants dans un mode de concertation auquel nous ne sommes pas forcément habitués.

Pourquoi une formation des élus sur ce sujet ?

L'année dernière, tout près d'ici, à la Teste de Buch, ont eu lieu les journées de l'association des élus du littoral (ANEL) sur la GIZC. Les actes du colloque sont disponibles sur le site de l'ANEL. Les élus verts sont sans doute les premiers à vouloir se former à la gestion intégrée du littoral car c'est une de leurs priorités. Ils sont les ambassadeurs du développement durable, de l'Agenda 21, de la démocratie participative.

Cette thématique ne soulève pas encore les foules.. même chez les Verts ; les mobilisations sont cependant fortes pour l'application de la loi littoral, contre l'urbanisation du littoral, mais pas encore très fortes pour un projet global concernant mer et littoral. On continue à segmenter les problématiques sans chercher la transversalité.

Or on voit aujourd'hui, dans toutes les enquêtes publiques et surtout celles sur les SCOT (schémas de cohérence territoriale) combien les citoyens participent peu, ne semblent pas être concernés par un aménagement de leur territoire, dans les vingt prochaines années.

Comment alors trouver les relais nécessaires pour mettre en œuvre cette participation des citoyens au propre devenir de leur territoire. Comment peuvent-ils se sentir respectés et écoutés sans que cette concertation ne soit qu'un mot vain ? Comment inventer ces outils de demain et faire partager cette démarche, pour les citoyens de tout âge, avec les mots qui s'adaptent.

Aussi cette démarche semble essentielle dans la mise en œuvre des 25 projets retenus par la délégation à l'Aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT) en juillet dernier pour permettre d'instaurer cette démocratie participative et d'expérimenter de nouveaux outils. Ces 25 projets ont des enjeux, des objectifs très variés : non seulement disposer de projets locaux mais aussi de construire des outils et méthodes scientifiques et techniques d'aide à la décision.

Qui dit gestion du littoral dit complémentarité entre espaces terrestres et marins, ce qui est loin d'être simple. Le pilotage conjoint de la DIACT(aménagement du territoire) et du SG de la mer (espace maritime) dans l'appel à projets GIZC permet d'être confiant dans l'avenir de ce dispositif. De même l'observatoire du littoral a vu le jour grâce à plusieurs ministères et l'IFEN et œuvre pour définir les indicateurs de suivi du développement durable du littoral (28 indicateurs définis au niveau européen)

Des outils de planification aux outils de politiques territoriales, il faut remonter toute la chaîne de structures de gestion en activité, dormantes ou pressenties. L'existence de tout un arsenal d'outils, de procédures ou d'organismes complexifie les démarches entreprises au niveau du littoral.

Dans l'appel à projets, le mot expérimentation tient toute sa place. Ces expérimentations pourraient permettre des avancées dans les politiques publiques du littoral. Les projets sont en cours et trois façades maritimes sont représentées dans notre atelier de formation : la baie de Somme pour la Manche, la Bretagne et l'Aquitaine pour l'Atlantique, le littoral des Maures pour la Méditerranée

Dans l'un des 9 projets de la façade méditerranéenne, l'association MALTAE représentée par sa directrice apporte le soutien logistique d'ingénierie territoriale s'appuyant sur le pôle d'économie du patrimoine consacré au paysage de l'entre terre et mer. Le paysage est un moyen de relier, de décloisonner les territoires, de sortir de logiques administratives, d'entrer plus aisément dans un projet global et de mutualiser les connaissances. Nous sommes au début de l'expérimentation. Mais, je ne doute pas que l'innovation et l'invention seront au cœur de ces projets locaux.

Odile Jacquemin

**Architecte-urbaniste, ingénieur culturel, historienne du paysage
Directrice de l'Association Mémoire à Lire, Territoire à l'Ecoute
HYERES (VAR)**

MALTAE (Mémoire à lire, Territoire à l'écoute) a été créé il y a dix ans dans l'objectif de développer et expérimenter les pratiques de l'ingénierie territoriale consacrée à la culture du territoire partagé(e). La structure juridique est une association loi 1901, sans but lucratif.

Une des actions a été de s'atteler à faire une place, dans les multiples approches qui s'intéressent au paysage, à l'histoire et plus précisément à l'histoire culturelle : Renouveler les diagnostics territoriaux en introduisant l'histoire au service du projet territorial et utiliser le paysage comme outil de médiation pour développer, par des ateliers du paysage

itinérants, une vision partagée et collective sont les deux principales options développées. MALTAE s'est positionné comme un acteur local de l'aménagement du territoire, dans un rôle de veille, une action de défricheur, à l'interface des professionnels, des collectivités territoriales et de leurs élus et du secteur associatif et de la société civile.

- **L'histoire et l'histoire culturelle, l'ingénierie culturelle territoriale au service de la GIZC.**

L'intérêt de la contribution à l'expérimentation GIZC est essentiellement méthodologique. Il s'agit d'introduire, par l'approche culturelle, les sciences humaines - les sciences dites *molles* - et notamment l'histoire sociale et culturelle dans un secteur de génie côtier environnemental largement dominé par les sciences dites *dures*.

MALTAE s'implique dans l'action locale, mais elle n'est pas une association de défense de l'environnement liée à une région géographique particulière. Elle n'est pas une structure d'adhésions, pour lutter contre un projet X ou défendre un site Y, elle regroupe une vingtaine d'adhérents, professionnels de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'environnement ou de l'éducation, du secteur de la culture, ou habitants, tous impliqués à divers titres par l'approche du paysage et l'intérêt à la formation. C'est à l'origine un projet personnel, formé dans les années 1990, dans le prolongement de dix ans de pratique dans les CAUE (Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'Environnement), où j'ai été convaincue de la nécessité de développer un métier de « conservateur du paysage ». Il m'apparaissait nécessaire d'adapter pour les territoires le renouvellement qui s'était opéré dans les années 1980 dans les métiers de la conservation des musées et du patrimoine : s'ouvrant à la fois sur l'économie et sur la pédagogie. Le Président de MALTAE, depuis bientôt dix ans, Marc Lasaygues, ici présent est bordelais, et Christine Sandel y a travaillé quelques années et en est toujours membre. Sans être une association hyéroise ou même varoise, défendre une méthode d'ingénierie territoriale immergée dans l'action nous ancre de fait sur notre aire d'intervention, la côte varoise, plus précisément autour de la rade d'Hyères. A partir de ce terrain d'investigation et d'expérimentation, l'enjeu est pourtant d'abord dans les objectifs et méthodes de travail et nous nous intéressons à la transférabilité des méthodes, sans limite territoriale donnée.

- **Dans la GIZC, privilégier le I de l'intégration comme modèle à extrapoler pour tous les territoires**

Ce préalable était pour dire que notre travail ne vise pas seulement l'expérimentation GIZC du Littoral des Maures, ni d'ailleurs les seules zones côtières, même si une spécificité peut être reconnue aux zones littorales, qui, en première ligne de toutes les pressions, sont particulièrement fragilisées. Soumises à des conflits d'usage et des pressions plus qu'ailleurs, celle de l'érosion, celle de la démographie, du foncier, celle de la spéculation, elles deviennent des lieux laboratoires par excellence pour élaborer les nouveaux outils de gestion. Mais nous voulons insister sur ce point fondamental, que les principes et outils intégrateurs sont valables pour tous les territoires et c'est en cela que, dans la GIZC, l'enjeu principal est l'intégration comme approche. Son caractère expérimental et sa visée méthodologique vaut pour sa capacité de transférabilité à tout autre territoire, dans l'ingénierie territoriale, elle même.

- **Un préalable : la GIZC n'existe pas, en elle-même**

Comme M Jourdain, tout le monde fait de la GIZC, plus ou moins, plus ou moins bien, plus ou moins sans le savoir, Un des objectifs est donc d'utiliser l'expérimentation lancée par la DIACT non pas pour former des spécialistes GIZC mais pour insuffler, chemin faisant, pendant un an, des principes, des reflexes, à tous les niveaux, dans tous les actes de la vie quotidienne et ...chez l'ensemble des acteurs en place et des populations ; un des moyens serait de donner des envies d'intégration.

Philippe Lasalle du SGAR PACA a rappelé, le 22 mars dernier, lors de la réunion Inter GIZC organisée par la DIACT, les quatre principes intégrateurs, qui doivent servir les nouvelles pratiques de gouvernance et de partenariat :

- Celui des enjeux
- Celui de l'approche concertée
- Celui de conduire le projet à l'échelle du territoire
- Celui d'une approche dynamique, évolutive, qui rassemble et regarde le long terme, partenariale et prospective

- **L'entre-deux comme principe d'intégration**

J'ai coutume de faire appel au philosophe Paul Virilio pour reprendre à notre compte ses propos sur la richesse de *l'entre-deux*, Ce fut un des axes du développement du pôle d'économie du patrimoine « paysage de l'entre terre et mer »¹ de proposer l'entre-deux comme principe d'intégration : le paysage sert de lien ou de liant pour relier deux thèmes ou deux territoires habituellement perçus ou étudiés de manière cloisonnée ou sectorielle ; l'entre terre et mer est un modèle pour développer la démarche de faire apparaître un territoire, un sens à l'interface, chaque fois que deux termes s'opposent. Le principe est de déplacer l'opposition pour la dépasser et inventer une troisième voie à l'alternative de départ, en s'appuyant justement sur la richesse de l'entre-deux.

- **Dépasser l'opposition apparente entre projet et gestion**

Un des exemples peut en être la difficulté de la bonne cohabitation entre les actions de gestion et les composantes d'un Projet, deux termes -gestion et projet - perçus parfois comme antinomiques : pourtant, si les objectifs de gestion intégrée n'avaient pas d'autres ambition que de gérer des conflits, autant laisser tomber tout de suite. La GIZC doit bien servir un projet de territoire, et contribuer, au-delà des approches sectorielles, à faire émerger une vision globale. C'est sur l'axe du temps que peut se faire l'intégration de l'action de gérer, qui est de l'ordre du présent et du quotidien avec la capacité de se projeter dans l'avenir.

Donc réintroduire la culture du projet et donner aux individus qui habitent un territoire l'envie de s'y projeter doivent être des objectifs de la GIZC.

Par ailleurs, les actions de gestion renvoient à des connotations de contraintes et de choix techniques alors que se projeter renvoie à l'idée de rêver.

Les ateliers du paysage ont comme atout de chercher à associer une vision globale, à long terme et une immersion individuelle, y compris par le sensible ; itinerer dans le paysage permet de partir des connaissances des techniciens gestionnaires des espaces en question pour entrer dans un territoire perçu comme un monde à habiter, à ré-enchanter.

Il faut sortir des énumérations techniciennes des conflits pour revenir aux valeurs, au sens premier de « l'enchantement » qui rendit les littoraux si attractifs.

- **Propriété/ appropriation**

La réappropriation culturelle est une des réponses contre l'exclusion due à la privatisation d'un littoral, dont les habitants sont de plus en plus exclus. Se projeter, connaître s'investir dans son territoire, s'inviter dans ses projets est donc un enjeu de gouvernance pour un mieux vivre, mais pour se projeter dans l'avenir, il est nécessaire à la fois d'avoir les clefs qui ouvrent l'accès à une vision globale et à la fois d'insuffler une envie d'innovation et un esprit de recherche.

Arpenter ensemble, regarder la mer depuis la terre et la terre depuis la mer, fait du paysage un outil pour collectivement connaître, décrire et écrire le territoire ... l'appropriation devient matériau du projet ; associer dires d'experts et paroles d'habitants devient un outil de gouvernance et un moyen de réévaluer les connaissances. Inviter les habitants à s'associer à une écriture collective de l'histoire devient un moyen pour partager un territoire.

- **Paysage, Patrimoine naturel / paysage patrimoine culturel**

Le paysage partagé devient ainsi un outil pour relier nature et culture, local et global, jardin et architectureⁱⁱ... Faire un sort au « génie du lieu », le côté un peu pervers de la conservation et mise en bocal pour lui substituer le sens des liens et l'essence d'un territoire paysage....

- **Gérer le présent et être en rupture**

Un autre défi est de concilier les objectifs de gestion - généralement liés à l'idée de faire fonctionner ce qui est en place - avec l'exigence, désormais reconnue par tous, « d'être en rupture » avec le type de développement conduit jusqu'alors sur les littoraux. Etre à la fois dans la continuité et dans la rupture impose à s'intéresser aux dynamiques, au changement, à l'adaptation.

- **Etre en rupture**

Plusieurs pistes peuvent être proposées pour engager la rupture :

Celle de faire émerger une vision globale, au-delà des aspects fragmentaires,

Celle d'être dans un aller retour permanent, de s'obliger à l'évaluation et regarder en arrière pour remettre en cause,

Celle d'offrir une trajectoire entre passé et avenir pour donner une conscience de l'histoire et permettre de se sentir être acteur de l'histoire.

Quand on fait une histoire locale, au plus près du terrain et de ses habitants, on renouvelle les sources et comme on fait l'histoire avec les sources que l'on a , on renouvelle l'histoire...

Celle de renouveler les acteurs, chercher les acteurs nouveaux

L'expérience de MALTAE s'inscrit dans cette catégorie ; c'est en qualité de nouveau type d'acteur, qu'il intervient actuellement sur le littoral des Maures, dans une expérience originale de renouvellement du rapport entre maîtrise d'ouvrage/maitrise d'œuvre et du rapport privé /public. S'étant associé avec le maître d'ouvrage et sur le même plan de l'investissement et de la prise de risque dans la réponse à l'appel à projet de la DIACT, y compris dans l'élaboration du contenu de la proposition, MALTAE travaille actuellement sans financement et sans contrat depuis plus de quinze mois, cas de figure impossible dans une économie de marché public traditionnel envers un prestataire privé ; c'est l'engagement militant citoyen et le caractère associatif qui relayent l'expertise professionnelle et la notion

d'intérêt public pour pallier aux retards administratifs et institutionnels induits par l'intégration de l'innovation.

Un autre exemple en sont les oppositions habitant permanent/touriste, ou acteur économique et bénévole ou encore actif/retraité Nous l'avons évoqué précédemment. L'exemple du patrimoine maritime, comme les restaurations de bateaux – cf le chantier de l'Hermione à Rochefort - montre combien rien ne serait possible sans la passion des hommes. Si il faut renouveler les rapports maîtres d'ouvrage/maitre d'œuvre, les positionnements d'acteurs publics et privés, la place des techniciens, il faut aussi intégrer dans l'économie la passion des hommes qui porte leurs projets et faire des diagnostics de territoire en récoltant cette première ressource.

Intégrer dans le territoire de projet les projets du territoire, portés par de multiples acteurs, et faire l'inventaire des projets est une démarche en rupture.

Une autre rupture est de renouveler les méthodes pour partager et faire partager une vision globale : ceci implique de mettre en place un dialogue territorial, qui ne se décrète pas mais exige de la concertation.

Il faut : D'une part, renouveler les outils traditionnels de l'aménagement du territoire, en rupture au traditionnel découpage des temps du diagnostic, puis du projet, puis de la mise en œuvre au profit de la recherche-action-développement menée sur le terrain, en utilisant L'arpentage, in situ, pour faire un diagnostic partagé et un inventaire des possibles

Nous donnons une place particulière à la carte, première des figures du territoire, dans sa valeur d'outil partagé, commun à la connaissance et comme outil de projection et de diffusion culturelle. C'est sur la figure d'une carte inversée intitulée « culture en rade » que nous avons mobilisé et invité à une appropriation collective du projet de faire du site des Bormettes un amer culturel point d'ancrage d'une aire d'innovation autour de la rade d'Hyères

D'autre part, inventer de nouveaux outils

- Faire de l'histoire une science de l'action
- Faire de l'histoire collective un outil de gouvernance

Le principal point de rupture auquel travaille MALTAE est de développer une nouvelle approche consistant à définir un territoire non seulement par ses acteurs mais par ses temporalités et de proposer un diagnostic territorial dans ses composantes temporelles :

Une des plus grosses difficultés est bien celle de faire comprendre cette réalité éminemment complexe, d'identifier les enjeux d'un territoire non seulement dans l'intégration des multiples échelles spatiales auxquelles il appartient mais aussi dans l'intégration des multiples échelles de temps :

Nous l'avons évoqué précédemment, c'est là que se situe le défi de l'intégration entre gestion et projet et la possibilité de résolution.

L'histoire permet d'introduire une vision dynamique et de concilier continuité et rupture. Il convient d'intégrer les différentes temporalités, du saisonnier au temps long, de l'histoire longue au long terme, du temps du vécu aux temps de l'action, du temps de la gestion au temps du projet, du passé à la prospective....

Nous proposons donc de travailler plusieurs catégories de temporalité :

- La saisonnalité

- Le temps de l'action
- Le temps du projet
- Le temps de l'élu
- Le futur pensé à dix ans
- La prospective à 25 ans
- Le long terme
- Le temps de l'expérimentation de la GIZC

Une des principales nouveautés, qui dérange parfois les historiens eux même, est d'intégrer histoire passée et histoire des temps présents : C'est pourtant là que peut naître la prise de conscience que le présent, c'est l'histoire en train de se faire et par là même provoquer l'envie de donner à nos actes une portée d'exemplarité. Il faut donc aussi écrire et garder la mémoire de l'histoire en train de se faire.

Par ailleurs, introduire le présent entre le passé et le futur dessine la figure d'une trajectoire et fait de l'aller retour entre le passé et le futur un outil privilégié de la prospective.

Enfin, le temps présent du territoire vécu, dans l'expérience de l'arpentage et de l'itinéraire, ou de la balade est une des pistes pour entrée de manière fragmentaire dans la complexité du tout, afin de donner à lire, donner à vivre la mise en évidence des systèmes de relation qui peu à peu font évoluer la notion de lieu vers celle du lien et ouvre à la compréhension du territoire défini par ses liens plutôt que par ses lieux.

Introduire le temps long permet de relativiser l'instant présent et de donner du temps au temps : dans le cas de l'expérimentation GIZC, il convient de se refuser à raisonner à un an, et de rappeler que l'Etat a introduit le principe du renouvellement du délai de l'expérimentation ; il faut déjà essayer de s'inscrire sur le terme des deux ans.... et aussi, s'essayer à changer les critères d'évaluation habituels : le danger serait de tomber dans l'événementiel...

- **Etre en rupture**

Pragmatiquement, je me réfère à deux principes de résistance éthique, que je réunie dans la théorie du grain de sable et de la goutte d'eau : rassemblées, les gouttes d'eau finissent par former des grandes rivières ; il n'y a pas de petit combat. Le grain de sable, lui, peut enrayer une grosse machine.... C'est ce qui s'est passé avec l'expertise de réévaluation de patrimoine pour empêcher la démolition de l'usine de torpilles à la Londe, en 2001.

S'obliger à expérimenter, c'est aussi se refuser à appliquer des outils standards et déjà existants pour réfléchir à tailler un sur mesure. Cette obligation éthique comprend, bien sur, le fait de déranger. Oser poser les questions qui dérangent en fait partie. Je conclurai donc sur une vérité qui dérange, qu'on aime pas forcément entendre, mais il faut savoir assumer ; chacun sa croix, chacun son rôle : il convient de ne pas se voiler les yeux sur l'ambition par laquelle communique le conservatoire du littoral : « le 1/3 sauvage dans trente ans », le message est porteur, communicant, fort, c'est un message forcément consensuel et pourtant, même si on peut mesurer tous les acquis de protection dus aux trente ans d'existence du conservatoire du Littoral, sachons regarder en face le constat que la pression qu'il a empêché sur certaines zones n'a fait que se reporter et même s'accroître sur les zones périphériques : il faut donc surtout intégrer protection et développement ailleurs et autrement que par du zonage et s'atteler à ce que la GIZC ne soit pas une affaire d'environnementalistes mais bien de bâtisseurs ; plaidons pour la GIZC ne s'intéresse pas qu'aux terrains du Conservatoire du littoral, dont la gestion certes est une question importante, mais que ces zones s'ouvrent et dialoguent avec le reste du territoire littoral ; que

les architectes, urbanistes et aménageurs s'approprient et fassent leur l'objectif de développer autrement, de bâtir autrement, d'avoir un urbanisme intelligent et économe en foncier. La GIZC devrait s'atteler à proposer dans les projets urbains d'autres formes de partage de la ressource foncière. L'exemple du patrimoine industriel est significatif car les friches industrielles littorales sont devenues des enjeux forts : elles concernent des espaces disponibles, souvent à des échelles vastes, qu'on ne trouve plus qu'exceptionnellement ; plus qu'ailleurs elles sont soumises à la pression de la rareté du foncier. Nous avons introduit le concept d'amer culturel pour retourner le point de vue et proposer de lire une friche non pas comme quelque chose à détruire mais comme un potentiel phare, utile pour structurer le territoire ; « chaîner les amers culturels » devient ainsi un moyen de construire du sens dans une mise en relation des sites phares entre eux. Ainsi, s'ouvre une dimension économique qui est celle de mutualiser, faire « s'entraider » les projets entre eux, plutôt que de les mettre en concurrence, c'est introduire dans l'ingénierie territoriale l'économie sociale et solidaire pour la substituer au concept de compétitivité .

L'enjeu principal de concilier développement et protection concerne d'abord les acteurs du développement. C'est sans doute d'abord à leur attention que la démarche de GIZC doit être menée.

Pierre Delfaud

Professeur d'Université Bordeaux IV

Membre du CESR et Président du Conseil de Développement du pays d'Arcachon et du val de l'Eyre

pose un regard d'économiste sur les 40 dernières années : les études préalables aux aménagements de la côte aquitaine et la conciliation du développement touristique économique et résidentiel (sans problématique environnementale à l'époque)

Premier enjeu : le développement économique de la côte Aquitaine représente un usage quasi nu dans l'histoire ; absence de marais salants, de pêche, aucune exploitation et donc, ce littoral est un des mieux protégés sauf pour l'estuaire de la Gironde, les ports basques et bassin d'Arcachon avec l'ostréiculture, la pêche et le développement portuaire. Comme moyen de transport : les ports de Bordeaux et Bayonne sont aujourd'hui en déclin du point de vue commercial du fait de l'étroitesse de l'arrière-pays avec comme débouchés : les aciéries ou la transformation pétrolière, l'import / export en considérant qu' on repousse le problème plus loin.

Deuxième enjeu : l'impact touristique est faible en tant que marchandisation d'un service (hôtellerie, restauration, location ... ,) : on est à 25 % des projections faites il y a trente ans. Le développement stagne ou même régresse : chiffres constants, la fréquentation stagne depuis 1990, et les équipements seraient en faillite s'ils étaient gérés par des privés. La faiblesse est liée à une saison restreinte de 2 mois et demi, ce qui ne permet pas de rentabiliser les équipements.

Troisième enjeu : résidentiel : habitat permanent ou semi permanent : il y a deux zones où la pression s'exerce énormément : Bordeaux et au sud de Bayonne. Il s'agit de faire une place au développement économique, sinon il s'installe ailleurs, le tourisme est à partager mais surtout le tourisme résidentiel est à maîtriser notamment en termes de plans de déplacement, ou d'urbanisme.

Débat :

- Question, Robert Dupuch, habitant de Salle

Quel enjeu social, comment loger toutes les populations face à la montée des prix, et tout particulièrement le problème des jeunes qui ne peuvent plus vivre ici

- Q. Jean Paul Declercq, Président de la commission mer littoral

Le territoire s'est largement développé avec de l'habitat résidentiel, des choses se sont produites et on doit les prendre en compte. Alors comment faire un véritable territoire qui ne soit pas uniquement développé sur un seul aspect ?

A Guérande : il y a l'activité économique liée au sel, la ville fortifiée qui attire les touristes. A la Baule, par contre il n'y a que du résidentiel et du tourisme. Comme faire pour éviter de développer en créant des manques, et comment faire pour rééquilibrer le territoire ?

- Q. Pierre Davant

En évoquant le problème du littoral et de l'arrière pays (10 à 15 Km de la mer) ; entre les deux nous devons réglementer, protéger, à fond

- Réponses Pierre Delfaud

Les conséquences de l'aspect résidentiel ne sont pas spécialement liées au littoral mais plutôt à l'existence de grandes agglomérations dynamiques (toutes ne le sont pas) autour de Bordeaux : exemple le projet laser mégajoules ne peut que renforcer les choses, car s'il y a pression foncière, il y a hausse des prix et inégalités. Cependant certains s'en sortent (exemple du marché noir). L'enjeu est dans une politique avec deux idées directrices :

-essayer d'éviter qu'à grande échelle il y ait une trop grande spécialisation des territoires mais y trouver cependant un peu tout

- prendre en compte la suspicion d'être NIMBY, maître chez soi et ...donc accepter une création par densification de l'existant par de l'habitat pour actifs.

Faire la part entre la sanctuarisation trop égoïste, vouée à l'échec et à une rupture comme toute politique de la rareté et accueil de populations nouvelles.

Je n'emploie pas le terme d'arrière pays pour ne pas dissocier les zones et continuer à aller dans le sens ancien du développement touristique qui veut un accès mais pas une installation. Notre problème est l'urbanisation d'une agglomération qui déborde, c'est la même problématique pour toutes les villes nouvelles pour éviter la spécialisation des espaces.

Huit unités d'aménagement existent, séparées par des zones de protection.

- Q.

Il faut compléter par d'autres regards et envisager quels aménagements depuis la mer, replacer la forêt qui est essentielle en emplois directs et indirects, l'estran et zones humides à protéger, puis la zone à urbaniser

- Q. d'un habitant de l'île de Ré

Nous avons protégé et maintenant le prix du terrain, est prohibitif et sans arrière pays sur cette île, comment faire maintenant ?

- R. Odile Jacquemin

L'économie culturelle n'est pas que marchandisation, il peut y avoir une économie sociale et solidaire

On est en arrière que si on met une limite, la notion de territoire est une certaine épaisseur et gomme les frontières et l'idée est qu'un territoire puisse être à géométrie variable (ex du sentier du littoral). Il s'agit de trouver un vrai territoire public et partagé qui soit plus important. L'histoire ne donne pas les réponses pour le futur mais il faut par l'évaluation constante prendre en compte l'histoire des erreurs, des projets qui ne se sont pas faits. N'entreprenez rien sans faire l'évaluation du passé, il faut aussi une culture du risque pour entreprendre.

La culture du risque : pour qui, qui le décide, quels enjeux et si nous raisonnions dans l'autre sens : décroissance, réflexion partagée avant tout

- R.

Oui il faut développer le débat sur risque et responsabilité citoyenne

- Q.

Sur la sanctuarisation de certains territoires (parcs, conservatoire) :

Le conservatoire ne sanctuarise pas il est en train d'installer des agriculteurs (plus de 700 contrats d'exploitation)

- Q.

Oui il y a des endroits à sanctuariser, sinon les générations futures ne vont pas les trouver.

- R.

En effet il ne faut pas oublier l'indispensable nécessité des espaces agricoles

- Q.

On parle de création humaine (marais salants ...) personne ne va comprendre si on cite des espèces ...

- Q.

Non il n'y a pas besoin de l'homme partout, il n'est pas à lui seul la raison de la biodiversité

- R.

Trouver la bonne espèce au bon moment est parfois essentiel

François Deluga

**Maire du Teich, vice-président du Conseil régional d'Aquitaine (PS)
en charge du littoral**

Présentation du littoral d'Aquitaine : 280 Kms de côtes sauvages et préservées, une richesse environnementale et économique

Présentation de la mission interministérielle de l'aménagement de la côte Aquitaine (MIACA) qui disparaît en 1990 suite aux lois de décentralisation. La MIACA a permis l'urbanisation de la côte vers l'arrière pays et a organisé le développement de l'activité balnéaire et touristique.

Le contrat de plan a pris la suite des réalisations de la MIACA. A partir de 2002 il n'y a plus de financements de l'Etat

En 2000 une mission littoral est créée sur cette région pilote ; elle est chargée de réfléchir avec les collectivités locales pour déterminer les objectifs prioritaires pour l'aménagement du littoral et les méthodes appropriées pour leur mise en œuvre. Le livre Bleu a permis de dégager cinq orientations :

- protéger le littoral,
- développer l'arrière-pays,
- une politique pour la jeunesse,
- améliorer la qualité de l'accueil
- des équipements et services de qualité.

En 2004 la région lance l'idée d'un GIP avec toutes les collectivités d'Aquitaine. Il s'agit d'un groupement des intercommunalités, des communes, et des 3 départements, littoraux.

En 2005 Validation du GIP en mars par le CIAT

Mai 2006 assemblée constitutive du GIP, présidée par la Région

Pour le financement : 500 000 Euros par an dont 20% pour la Région. L'objet du GIP et de son conseil d'orientation est de travailler par pôle. Il y a un réel travail d'écho entre le GIP et le territoire. Cependant la pression foncière est considérable. L'étalement urbain est en œuvre et le prix des locations exorbitant. (au Teich 850 euros la location F3)

La décentralisation est passée par là. La MIACA a eu la capacité à assurer une cohérence. Il s'agit d'une véritable bataille pour obtenir du droit à construire. Plusieurs outils : SDAU et SCOT existent mais il n'y a plus de lieu où assurer une cohérence. Le GIP permet de rassembler et de fédérer.

Il s'agit maintenant de préparer un grand projet de gestion intégrée 2007/2013 et de travailler collectivement à l'écriture, avec des outils pour atteindre les objectifs fixés.

420 000 habitants et vers les 500 000 prochainement Il faut penser transports, au développement économique. Le tourisme est une économie de cueillette. On assiste à une régression touristique avec des équipements vieillissants, et le touriste se rend vers d'autres destinations moins chères

Création d'établissement public foncier local (EPFL) comme à fait la Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud. Il faut réellement se doter d'un instrument qui va permettre d'acheter des terrains car les élus locaux n'ont plus les moyens. Le logement demeure l'élément central.

Il n'est pas question de toucher à la loi littoral. C'est un bon texte à améliorer mais pas à modifier.

Sur la commune du Teich le nouveau PLU présente moins de 26% de surface constructible par rapport au PLU précédent, avec beaucoup de zones 1Na non constructibles. On va passer de R à R plus 2. On réduit l'étalement urbain et on densifie le centre ville avec des plans d'aménagement par zones avec encore plus de T2 à 450 euros avant APL soit 25% de logement social imposé. C'est un choix compliqué mais c'est un choix politique. Le lotissement est l'inverse de la protection de l'environnement. Le PLU du Teich a 91% d'espaces naturels.

Comme élu, il faut avoir cela en tête : une situation difficile à maîtriser. Je souhaite créer un fonds d'intervention littoral aquitain qui viendrait soutenir les projets de développement intégré. Ce fonds interviendra pour les projets en cohérence. Il faut que l'Etat mette son écho dans le CPER. Il ne faut pas raisonner sur une mandature mais sur 10/15 ans, pointer le doigt sur l'habitat et sa forme et se doter d'instruments juridiques : SCOT et EPFL

- Q. Jacques Papon, Conseiller régional landais

Dans la part de pression, pour le résidentiel, les promoteurs ont vendu l'image du littoral, ont bénéficié de plein de contextes. Les résidences de loisirs ont fleuri dans des contextes fiscaux particuliers, qui explique la part de la montée en puissance de la pression résidentielle

- Q. Edwige Fadeieff, élue en Ile de France

Les GIP/EPFL sont des outils importants pour que les élus locaux restent les décideurs. Je prends pour expérience l'opération seine amont dans lequel l'Etat récupère des zones industrielles pour construire des logements sociaux. Ces opérations d'intérêt national (OIN) permettent à l'état de décider de l'utilisation des espaces récupérés sans donner les moyens financiers d'aménager. Les élus risquent ainsi de voir leur PLU remis en cause.

- Q. JP. Declercq

Sur la construction de logements sociaux : Amende à la Communauté d'agglomération qui ne respecte pas le quota. Ceux qui ne veulent pas construire de logements sociaux sont sur des communes de droite.

- R.

Il existe une double contrainte de l'offre et de la demande

Cela est marginal sur le territoire aquitain

La demande est massive pour habiter le littoral. Actuellement grâce au train/ tramway/ on est au centre de Bordeaux en 30 minutes avec une qualité de vie et un abonnement travail. Le transport est plus facile, la qualité de vie plus grande. Les promoteurs : créent une bulle spéculative foncière. La demande ne suit pas ou bien elle suit toujours. Ici, cela ne se stabilise pas. Cependant, le maire peut refuser l'assaut des promoteurs. Il y a le droit et la volonté politique est plus forte que le droit. On va créer 250 logements sur les 3 ans à venir. La qualité de vie des habitants est la priorité.

Pour ce qui concerne le GIP/ Etat

L'Etat n'est pas tout puissant sur le GIP

L'EPFR(Etablissement Public Foncier Régional) est une erreur. Le directeur est désigné par l'Etat : c'est une logique de l'Etat. L'EPFR est une usine à gaz inefficace et une usine à gaz pour 542 communes. On dilue les moyens. C'est une véritable bataille politique. Sur l' EPFL le territoire est plus restreint, il n'y a pas de dilution de l'action politique. Le président de l'EPFL doit rendre des comptes au niveau politique. La région est adhérente de tous les EPFL

En ce qui concerne l'agriculture, il existe une convention avec la SAFER

Pour ce qui concerne le dernier point il existe une pénalité SRU dédiée que l'on finance.

- Q. Michel Daverat

L'EPFL est indispensable pour rééquilibrer la mixité sociale, mais pas question sous ce prétexte de toucher aux espaces naturels, et de déroger à la loi littoral

- Jean Mazodier, président de la Coordination environnement du Bassin d'Arcachon ; Situation séduisante des associations pour le PLU du Teich. Il reste l'inquiétude des nouvelles populations sur le bassin d'Arcachon. La capacité d'accueil fixe une limite de la croissance. Quelle est la capacité biologique sur le milieu et l'impact du contournement autoroutier de Bordeaux ainsi que l'impact sur la mer et le milieu fragile ?

- Q. Association d'environnement
L'EPFL permet-il d'acheter des terrains pour les centres d'enfouissement technique ?

- R.
Entre le GIP et l'EPFL, il n'y a pas de lien. Pour le GIP il faut un arrêté du ministre. Les GIP c'est une démarche lourde. Pour l'EPFL, c'est l'intercommunalité et la commune qui décident de le créer. Sur le foncier bâti : un, deux ou trois euros pour le financement de l'EPFL
Pas de nouvelles zones de lotissement sur le village. Dans le centre bourg, il n'y a pas de COS. Il faut faire du logement social et l'instrument est le PLU. On arrête ainsi l'étalement urbain. On est tous désarmé, l'inquiétude existe
L'EPFL ne peut avoir la compétence déchets

Guillemette ROLLAND

Déléguée pour l'Aquitaine du Conservatoire du littoral

Effectue actuellement un travail de thèse sur la gestion du littoral

Powerpoint : 25 diapos, 2 sur une page

Raphaëlle Lucot

Chargée de mission syndicat mixte d'aménagement de la Côte picarde

Powerpoint : 37 diapos, 2 sur une page

- Q. groupe verts PRG Picardie
Pourquoi ne pas parler du trait de cote de la Manche alors qu'un GIP émerge dans la Manche
Il existe un nouveau PNR

- R.
Le secteur de l'intervention est celui de l'expérimentation
On ne peut oublier l'entité écologique des falaises et l'existence de port 2000. Dans le cadre du GIP, on recrute un directeur.
Par rapport au PNR, ce n'est pas contradictoire

- Q.
L'exemple de l'Angleterre et du Dorset. Reproductible ou non en France ?

- R.

Il existe un forum et le débat est mené de manière cohérente. Un arbitre tempore les enjeux et on évalue les projets, que l'on soit élu ou citoyens

Pierre Davant,
Président de la SEPANSO (société d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud Ouest)

décrit son investissement sur le littoral, en tant que retraité de l'université et se présente comme un scientifique atypique défendant l'intérêt général et étant tout le contraire d'un « nimbiste ». Il reconnaît le travail de certains élus dont les élus verts.

Dans les années 75, le littoral Aquitain a été défigurée par une série de constructions sur les dunes. C'est la naissance de la SEPANSO. association adhérente à la FNE (France nature environnement).

Description de l'association :

- Etude, protection et aménagement (planification)
- Education à l'environnement
- Participation à des structures de concertation
- Travail en partenariat et gestion du personnel salarié (donc de grandes responsabilités)

Différents interventions ont permis la préservation de « sanctuaires » et à canaliser le flot touristique lorsque l'on est dans un milieu fragile

L'aménagement a été bien freiné par la loi littoral à laquelle le mouvement associatif a été indispensable contre l'appétit des promoteurs divers. L'acquis de la bande des cent mètres (de la dune) a fait jurisprudence

Nous ne devons pas fragmenter lorsque cela n'est pas déjà fait !

Nous devons envisager de la renaturation là où la nature avait été détruite.

Mais l'associatif a des limites car le politique grignote d'autant qu'il est irrité par lui – le rôle des Verts peut être différent.

Nous avons un patrimoine commun : nous voulons le garder, préserver pour transmettre.

Débat :

- Q

Quel est le financement de l'association ?

- R.

Nous sommes en convention de gestion avec l'Etat : donc avec des frais de gestion, frais du savoir, valoriser le bénévolat, mais il n'y a plus de postes « jeunes ». Il est question de pérennisation des emplois par des postes CNE.

Le changement politique devrait nous aider (9 éluEs Verts et plus de Conseillers CPNT). La région viens de mettre en place des contrat Aquitaine nature, et nous

Janick Moriceau
Vice présidente de la Région Bretagne (Les Verts)

La charte des espaces côtiers bretons : l'expression de la Bretagne pour la gestion de la zone côtière

La Région n'a pas de compétence de droit en matière de littoral, mais elle a une responsabilité et une légitimité incontestables pour intervenir dans ce domaine. D'autre part, ses compétences l'impliquent dans de très nombreux domaines touchant à la mer et au littoral : aménagement du territoire, économie, environnement... Elle est donc l'échelon pertinent pour engager une réflexion stratégique sur la mise en place d'une gestion nouvelle des espaces côtiers : une gestion intégrée et concertée, dans la perspective d'un développement durable du littoral. L'objectif de cette charte, c'est d'en poser les bases avec tous les acteurs concernés. Le littoral est un espace par nature partagé et souvent conflictuel, où cohabitent à la fois la population qui y vit, des activités économiques (pêche, agriculture, agriculture...), le tourisme, dans un environnement dont nous devons préserver la qualité. C'est aussi un espace où l'action publique relève de multiples organismes et institutions. L'idée, c'est de substituer à une gestion sectorielle cloisonnée une approche globale prenant en compte le littoral dans toutes ses dimensions. La Région propose à ses partenaires de construire ensemble une méthode de gestion exemplaire.

Nous sommes en train de réaliser un état des lieux de ce qui se fait aujourd'hui en Bretagne dans la gestion intégrée des espaces côtiers. Après cette première étape, un travail collectif s'engagera début 2006 pour élaborer la charte en concertation avec tous les acteurs intervenant sur le littoral : Etat et collectivités, professionnels, associations... Elle fixera un cadre nouveau (méthode, principes, actions innovantes à mener) pour permettre un développement durable du littoral breton prenant en compte à la fois la population (notamment le problème crucial du logement), l'environnement, le développement économique (pêche et aquaculture, agriculture, tourisme)... Cette charte doit être un document de référence, un document non contraignant, mais d'autant plus fort qu'il sera le fruit d'un large accord.

Parmi des vingt-cinq dossiers sélectionnés à l'issue de l'appel à projets national lancé par la Datar en septembre 2004 (pour l'aménagement et la protection du littoral français), notre projet de charte est le seul projet d'envergure régionale à avoir été retenu. La Datar a reconnu son caractère innovant et original. C'est un succès d'autant que cinq autres projets bretons portés par des collectivités locales ou des pays ont aussi été retenus (baie du mont Saint-Michel, littoral du pays de Brest, territoire Ouest-Cornouailles, littoral du pays de Lorient, ria d'Etel). Le Conseil régional de Bretagne recevra 60 000 € pour piloter cette charte, concevoir des outils d'ingénierie et de communication et évaluer cette expérimentation. Et le Premier ministre Dominique de Villepin a déclaré fin août que ce projet pourrait servir d'exemple à d'autres régions littorales. C'est une ambition que nous partageons pour la Bretagne !

Power point disponible sur le site Région Bretagne

http://www.region-bretagne.fr/CRB/Groups/toute_lactualite/papiers_economie/une_gestion_nouvel_le_11283560817793/block_11289406371020/file
